

Rapport 4-19 Avis sur 5603 - Déploiement du très haut débit dans l'Yonne 10 M	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gérard Thibord	Séance plénière Mardi 21 juin 2016

Les quatre départements bourguignons ont préparé des projets d'infrastructures de réseau de communications électroniques pour conduire à la création d'un Réseau d'Initiative Public (RIP) départemental voire supra-départemental. Ces projets s'inscrivent à la fois dans le cadre des programmes de déploiement du très haut débit établis en partenariat entre le Conseil régional et la Préfecture de Région (SCORAN) et des schémas directeurs départementaux (SDANT) ainsi que de l'appel à projets national France Très Haut Débit.

Le Département de l'Yonne réalisera dans une première phase 2016-2020 un projet d'infrastructures de très haut débit (THD) représentant un investissement de 55 719 737 € en dehors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).

Le CESER se félicite que le Conseil régional accompagne le déploiement du très haut débit dans les départements. Il souligne la continuité d'engagements antérieurs pris par le Conseil régional de Bourgogne.

Plus globalement, le CESER souhaite disposer d'une vision générale du déploiement du très haut débit sur les différents départements de la Bourgogne Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.